

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE  
Comité syndical du 23 avril 2021

Envoyé en préfecture le 03/05/2021  
Reçu en préfecture le 03/05/2021  
Affiché le  
ID : 022-200041648-20210423-2021\_02\_003-DE

DELIBERATION 2021-II-003

Affectation du résultat 2020

Date de la convocation : 14 avril 2021  
Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois avril, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence.

Étaient présents :

*Pour le Département des Côtes d'Armor* : M. Gérard BLEGEAN, M. Romain BOUTRON, M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN, Mme Monique LE VEE

*Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération* : M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

*Pour le Conseil Régional de Bretagne* : M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE.

Absents représentés : Mme Nadège LANGLAIS a donné pouvoir à M. Christian PROVOST.  
M. Ronan KERDRAON a donné pouvoir à M. Thierry SIMELIERE.

Absents excusés : M. Thierry BURLLOT, M. Hervé GUELOU, Mme Nadège LANGLAIS, M. Christian PROVOST, Mme GAUTIER payeuse départementale

Vu le rapport n°2021-II-003 présenté par M. le Président du Syndicat mixte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 52 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu le compte administratif 2020 adopté ce même jour.

Sous la Présidence de M. Romain BOUTRON, Président du syndicat mixte, le **Comité syndical**, après en avoir délibéré, décide de :

- Reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 624 311,20 € au compte R001 « solde d'exécution positif reporté » en recettes d'investissement du budget 2021 ;

- Reporter l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 45 497,84 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président,

M. Romain BOUTRON



**SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE**  
**Comité syndical du 23 avril 2021**

**Rapport n° 2021-II-003**

**AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2020**

Après avoir examiné le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2019, je vous rappelle les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2019 qui s'établissent ainsi qu'il suit:

-	<u>Section de fonctionnement</u>	
	Résultat de clôture.....	45 497,84 €
-	<u>Section d'investissement</u>	
	Résultat de clôture.....	624 311,20€
	Restes à réaliser.....	0€

Ce rappel effectué, je vous propose d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 52.

Concernant le résultat de fonctionnement, je vous propose d'affecter à la section de fonctionnement, l'ensemble du résultat de la section de fonctionnement afin de couvrir les dépenses prévues, notamment les dépenses de personnel ainsi que celles liées aux frais généraux et à la subvention réparation navale. Concernant le résultat d'investissement, s'agissant d'un excédent, il doit être inscrit en section d'investissement.

**En conclusion, je vous propose de :**

- Reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 624 311,20 € au compte R001 « solde d'exécution positif reporté » en recettes d'investissement du budget 2021;
- Reporter l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 45 497,84 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2020.

Le Président,

  
M. Romain BOUTRON

